

« C'est ainsi qu'on a connu officiellement les motifs qui avaient déterminé les cardinaux à juger, à l'unanimité, que le Saint-Siège ne devait ni ne pouvait rien accorder de ce que le gouvernement français lui demandait. Ces motifs, les voici :

« 1^o Le Saint-Siège ne peut coopérer en rien à l'exécution de lois iniques et impies ;

« 2^o Le Saint-Siège ne peut pas condamner des innocents ;

« 3^o Le Saint-Siège ne peut pas se mettre en opposition avec tout l'épiscopat français.

« Et maintenant, nous plaindrons-nous encore de M. Guizot ? A Dieu ne plaise ! il faut le remercier au contraire d'avoir si bien fait, par l'audacieux mensonge de sa note officielle, que le Saint-Siège a dû permettre que sa pensée fût rendue publique et vint consoler les catholiques de France. »

Nous nous abstentions de compléter ces détails, nous nous abstentions de toute réflexion : le temps viendra de parler. En ce moment les Jésuites exécutent eux-mêmes, à Paris, les mesures que le T. R. P. général avait cru devoir leur conseiller. Ce sacrifice, qui jette les catholiques dans la douleur, ne suffit pas, et M. Roussin travaille maintenant à obtenir ce que le *Moniteur* et M. le ministre des affaires étrangères se sont vantés d'avoir obtenu. Que les catholiques aient confiance néanmoins et qu'ils attendent patiemment la fin de toutes ces intrigues. La diplomatie s'agit, mais Dieu la mène.

— Deux membres de l'université d'Oxford viennent de passer quelques semaines à Paris, où ils se sont mis en relation avec les sommités catholiques de cette capitale. L'un d'eux est un des hommes qui ont pris la part la plus vive aux événements dont Oxford a été le théâtre dans la grande lutte engagée entre les puseyistes et le parti ultra-protestant de l'Eglise anglicane.

Nous ferons observer que, depuis deux années, les visites en France des ministres protestants d'Angleterre sont plus fréquentes qu'autrefois ; un grand nombre d'entre eux viennent à Paris dans le désir sincère de voir le catholicisme à l'œuvre, mieux qu'ils ne peuvent l'observer en Angleterre, et de s'instruire des choses de la religion. Plusieurs poussent leur voyage jusqu'en Belgique, afin de s'assurer que le catholicisme est le même partout.

Bien que quelques-uns d'entre eux obéissent à un mouvement de curiosité, on a cependant observé que le résultat de leurs pérégrinations est, en général, fort satisfaisant ; car tous s'en retournent chez eux avec des préjugés de moins, et la plupart avec leurs convictions anglicanes fort ébranlées. La grâce de Dieu fera le reste, ne cessons pas de lui en demander.

Journal des Filles et Campagnes.

Bilan moral de la France.—En admettant comme une sérieuse réalité tous les rêves de nos optimistes politiques, la situation de la France ne laisserait rien à désirer : ils s'évertuent à l'entrevoir sous le rapport matériel, à travers le prisme de la béatitude que la révolution leur a faite. Mais vue de près, et sans illusion, plus ou moins volontaire, comme cette situation est lamentable ! Où est la prospérité préconisée si haut ? A ce troupier enthousiasme répond une clameur unanime de détresse. Au point de vue moral, quel triste spectacle se présente à nos regards ! Il se déroule, avec tout ce qu'il a de décevant et de hideux, dans les statistiques officielles. Arrêtons-nous y un instant pour juger si nous avons lieu de nous enorgueillir de notre civilisation.

Le compte qui vient d'être publié de l'Administration de la justice criminelle en 1843 constate que le nombre des crimes s'accroît chaque année. Il a été, en 1843, de 7,826, chiffre plus élevé que celui des précédentes périodes triennales.

Quels crimes ont plus particulièrement contribué à cette affligeante progression ? De tous les accusés de crimes contre les personnes, ceux dont le nombre s'est le plus accru sont les accusés de violence immorale, sur des adultes, ou sur des enfants. Ils offrent une augmentation de 140 pour cent depuis 1826. Le nombre des accusés d'infanticide, de faux témoignages et de subornations de témoins a également augmenté. Le nombre des accusés d'assassinats, qui n'était en moyenne que de 258, de 1823 à 1830, a augmenté progressivement, et il a été de 305 de 1831 à 1843. Les accusés de fausse monnaie et de diverses espèces de faux sont, parmi les accusés de crimes contre les propriétés, ceux qui offrent l'augmentation la plus sensible et la plus régulière. Les accusés d'incendie et de vols domestiques sont aussi devenus plus nombreux.

On a pu constater les motifs de 919 crimes graves en 1843. Il a été reconnu que 173, près du cinquième, avaient eu pour mobile la cupidité, le désir de déposséder les victimes, de hâter l'ouverture de leur succession, ou enfin de se procurer, par l'incendie d'édifices ou d'objets mobiliers, le bénéfice d'assurances exagérées. La haine, la vengeance excitée souvent par les motifs les plus frivoles, ont inspiré 250 crimes d'empoisonnement, d'incendie, de meurtre, ou accusés d'assassinat, près de trois dixièmes, 27 sur 209 crimes du nombre total ; 23 ont eu pour cause l'adultère, soit des accusés, soit de leurs victimes ; 108, des discussions domestiques, des discussions d'intérêts entre parents ; 42, le concubinage, des scènes de débauche ; 25, un amour contrarié ; 38, des rixes de cabaret ; 40, des querelles fortuites ; 154, enfin, d'autres motifs divers. Sur les 919 crimes dont on a constaté les motifs présumés, 186, le cinquième, ont été commis sur des personnes de la famille même des accusés ; on compte, parmi ces victimes, 66 conjoints et 120 parents ou alliés à divers degrés.

Si les crimes inspirés par l'oubli des plus saints devoirs, par la débauche, sont nombreux, les délits qui ont eu des causes identiques le sont bien da-

vantage, et l'on peut affirmer que le chiffre en a augmenté encore en 1844 et 1845. Chaque jour, en effet, n'en vient-il pas de nouveau à notre connaissance ? Il y a quelque temps, l'on citait, entre autres, plusieurs instituteurs forcés de quitter leurs fonctions par suite des préventions les plus honteuses ; tout récemment, dans une ville, chef-lieu de l'Aveyron, une société de jeunes gens a cherché à fonder un lupanar élégant et fashionable, auquel l'autorité municipale promettait sa tolérance, et l'on vient d'emprisonner à Compiègne des maris qui favorisaient et félicitaient la débauche de leurs femmes. Combien de *conservations criminelles* sont soumises aux tribunaux ! combien d'autres demeurent inconnues, par suite de la faiblesse ou de l'indulgence de la partie outragée ! Et ce n'est pas seulement, on vient de le voir, dans les classes secondaires de la société que l'on rencontre ces désordres.

Pourquoi tous ces crimes, tous ces délits, pourquoi tous ces attentats contre l'ordre social ? Pourquoi ces suicides, qui ont été, en 1843, au nombre de 3,020, et qui depuis, nous le craignons, auront dépassé ce chiffre ? N'accusent-ils point l'oubli de ces principes religieux et moraux sans lesquels l'homme est fatalement abandonné à lui-même, et ne peut s'arrêter sur la pente où il se laisse entraîner. Si, d'un côté, par un étrange optimisme, ou par une indifférence déplorable, on ne veut reconnaître la profondeur de l'abîme que le génie du mal creuse sous nos pas, de l'autre n'a-t-on pas raison de s'écrier, à la vue de tant de désordres : « La morale s'en va ! »

Ami de la Religion.

ANGLETERRE.

— Dans la discussion qui eut lieu le 9 juillet, à la chambre des communes, à l'occasion du relief-bill catholique, M. Sheil, en parlant des Jésuites, dit « qu'il ne s'attacherait pas, à cette heure avancée du jour, à discuter les mérites de cette société : il pensait que leurs services dans la cause de la civilisation avaient été depuis longtemps reconnus. *Quæ regio in terris, dicitur, nostri non plena laboris ?* (Quel pays sur la terre ne porte pas quelque trace de nos travaux ?) voilà leur devise. Tous les climats et tous les âges avaient eu part à leurs bienfaits, quoiqu'il fut vrai de dire qu'ils ne posséderaient jamais 40,000 acres de terre, comme les missionnaires protestants de la Nouvelle-Zélande. (Acclamations.) Quant à lui, il avait été élevé par les Jésuites, et il pouvait assurer qu'il n'avait jamais entendu d'aucun d'eux, un sentiment qui ne fût conforme à la piété, au patriotisme, à l'humanité et à la libéralité. Il profitait donc de cette occasion pour porter son humble témoignage aux services qu'ils avaient rendus au genre humain. (Ecoutez ! Ecoutez !) Et il pensait que ce serait un grand bienfait pour l'Irlande, si la jeunesse catholique parmi la bourgeoisie (*gentry*), était confiée à leurs soins ; et il défiait qui que ce soit de montrer un seul livre sorti de la presse des Jésuites, qui contint un sentiment ou une sentence qui ne fût conforme au véritable esprit du christianisme. »

IRLANDE.

L'Eglise protestante d'Irlande.— Cette Eglise, la plus richement rétribuée qu'il y ait au monde, la moins chargée d'âmes, compte 2 archevêques, 12 évêques, 332 membres du haut clergé, 833 desservans, cumulant 1,395 bénéfices. Ces 1,200 personnalités jouissent d'un revenu qui a été estimé, il y a peu de temps, dans des papiers soumis au parlement, à la somme de 265,123 liv. sterl. (32,633,333 fr.) mais cette somme est regardée comme fort au-dessous de la réalité, les états fournis ayant été reconnus incomplets ou amoindris à dessein.

Tels qu'ils sont, ils évaluent encore les revenus annuels de l'archevêque d'Armagh à 14,494 liv. sterl. (349,597 fr.) ; l'évêque de Fletcher touche 8,668 liv. sterl. (231,334 fr.) ; ses confrères reçoivent, pour la plupart de 4,000 à 8,000 liv. sterl. Il est de ces prélats dont le diocèse ne contient pas trois cents protestans ; certains bénéfices s'étendent sur un des district exclusivement peuplé de catholiques. Aussi, lorsqu'une fois il a fait rentrer le plus qu'il peut en trouquant de dîmes et de rentes, le *clergyman* se regarde-t-il comme dégagé de toute obligation vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres.

Grâce aux biens qui leur sont prodigués, les évêques d'Irlande laissent en général des successions d'une richesse fort peu apostolique : des pièces authentiques ont établi que l'évêque de Cashel, Borefort, possédait à sa mort une fortune de plus de 420,000 liv. sterl. (près de 11 millions) ; le siège de Raphoe étant un des moins bien pourvus, les héritiers de l'évêque Hawkins n'eurent à toucher que 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.) ! Pauvres gens !

Journal des Filles et des Campagnes.

BELGIQUE.

— Le *Journal des Débats* constate comme nous que le nouveau ministère belge est un ministère de transactions ; il pense même que *la parti catholique est plus fortement représenté dans le nouveau ministère que dans le précédent*. Le personnel est modifié, mais les conditions d'existence sont les mêmes ; la politique de M. Nothomb sera continuée par ses successeurs. Nous avions bien dit aux radicaux belges et à leurs amis de France que tel serait le résultat de la crise déterminée par les dernières élections d'Anvers. Voici, du reste, sur chacun des membres du Cabinet, quelques détails que nous trouvons dans le *Journal des Débats* :

« Le chef de ce Cabinet, et celui qui lui donne probablement son nom, est M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur. Depuis quinze ans ministre à Londres, étranger aux luttes des partis, possesseur en outre d'une grande fortune, M. Van de Weyer est l'homme de la situation. Connu par son libéralisme, d'un caractère ferme et conciliant, il doit mériter que tout autre inspire de la confiance à l'opinion catholique et à l'opinion libérale. »